

DECRET N° 82-10 du 12 Janvier 1982

chargeant le Camarade Girigissou GADO,  
Ministre des Travaux Publics, de la  
Construction et de l'Habitat, de l'intérim  
du Camarade François DOSSOU, Ministre des  
Transports et des Communications pour compter  
du 11 Janvier 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi  
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil  
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 11 Janvier 1982, le Camarade Girigissou GADO,  
Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat est chargé  
de l'intérim du Ministre des Transports et des Communications pendant  
l'absence du Camarade François DOSSOU.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 12 Janvier 1982

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KERÉKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MTPCH-MTC 6 PG/PPC 2  
autres Ministères 20 DPE - DLC - INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DAN 2 INSJA 2  
DCCT 1 ONEPI - Gde Chanc. 2 UNB - FASJEP - BN 6 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-